

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

24<sup>ème</sup> année - N°4543 - Jeudi 11 Janvier 2024 - Prix : 200 Fc

ÉLECTION 2024 :

## L'opposition contre les procurations



Les candidats reçus à la CENI.

**Que reproche-t-on à l'opposant  
Achmet, arrêté par la gendarmerie ?**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**28 Djamadul Thani 1445  
Prières aux heures officielles  
Du 11 au 15 Janvier 2024**

**Lever du soleil:**

**05h 50mn**

**Coucher du soleil:**

**18h 40mn**

Fadjr : 04h 40mn

Dhouhr : 12h 20mn

Ansr : 15h 55mn

Maghrib: 18h 43mn

Incha: 19h 57mn



## ADHÉSION DES COMORES À L'OMC :

## Le rapport final adopté à Genève

Le Groupe du travail sur l'accession des Comores à l'OMC a tenu sa 10<sup>e</sup> et dernière réunion, au cours de laquelle le rapport final a été adopté, marquant la dernière étape de ce processus et l'accession des Comores qui sera formellement entérinée lors de la 13<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de l'OMC, prévue du 26 au 29 février, à Abu-Dhabi.

Le groupe du travail sur l'accession des Comores à l'OMC a tenu sa 10<sup>ème</sup> et dernière réunion le mardi 09 janvier 2024. Au cours de cette réunion, le rapport final a été adopté, marquant la dernière étape de ce processus et l'accession des Comores à l'organisation qui sera formellement ficelée lors de la 13<sup>ème</sup> conférence ministérielle de l'OMC, prévue du 26 au 29, à Abu-Dhabi. La réunion a été présidée par l'ambassadeur représentant permanent du Maroc à Genève, Omar Zniber, en présence de la directrice générale de l'OMC, Ngozi Okonj-Lweala, et le ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique, Kamalidine Soeuf, ainsi que les membres de l'or-

ganisation.

« En devenant membre de l'OMC, notre pays pourra bénéficier des règles commerciales internationales établies par l'organisation. Cela offrira une plus grande sécurité et prévisibilité pour les entreprises et les investisseurs étrangers, ce qui favorisera l'attraction des investissements et le développement économique du pays. Il est important de souligner que l'adhésion à cette organisation mondiale implique également l'application de règles et de réglementations internationales dans différents domaines tels que la propriété intellectuelle, les normes sanitaires et phytosanitaires, et la facilitation des échanges », avance Kamalidine Soeuf.

Et de poursuivre : « pour se confirmer à ces règles, les Comores devront renforcer leurs capacités institutionnelles et développer les compétences nécessaires dans les différents secteurs économiques. La détermination de président de la République et son gouvernement à faire l'union des Comores un levier de développement puissant et à offrir de nombreuses opportunités économiques est très louable. Grâce à son



leadership et à sa vision stratégique, il a conduit le pays sur la voie du progrès économique et de l'intégration dans l'économie mondiale ».

Il faut noter que le Maroc a joué grand rôle de leadership pour l'accession des Comores à l'OMC. L'Ambassadeur marocain n'a pas manqué l'occasion de féliciter les Comores pour cette accession et aussi le président Azali Assoumani pour ses efforts sur ce dossier. « L'aboutissement de l'accession de ce pays frère qui intervient suite à des

engagements dans des négociations bilatérales difficiles avec des grands partenaires économiques, tels que les États-Unis, l'Union Européenne et l'Inde, revêt une signification pertinente, traduisant l'importance de l'intégration des PMA dans le système commercial multilatéral et l'utilité de favoriser des relations commerciales internationales basées sur la transparence, l'équité et l'inclusivité », indique un communiqué de la Mission permanente du Maroc. Et d'ajouter : « L'implication de notre

pays et son engagement indéfectible dans ce processus est l'expression et une marque de soutien à ce pays frère, qui table, d'une part, sur une telle accession pour renforcer l'ouverture de son économie et s'en servir comme instrument pour accélérer les réformes en cours et futures, moderniser et développer son tissu économique, et d'autre part comme pilier pour soutenir le Plan Comores Emergents à l'horizon 2030 ».

Nassuf Ben Amad

## EXPERTISE FRANCE RECRUTE : PRESTATION D'ASSISTANCE



## ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

## Intitulé de la prestation de service : Assistance administrative et financière

**Pays ou zone géographique :** poste basé à Moroni – Union des Comores (des déplacements sont à envisager entre Moroni et Anjouan, ainsi qu'à Mohéli)

Le / la prestataire interviendra au sein du bureau Expertise France en Union des Comores.

Expertise France Comores met en œuvre des projets soutenus essentiellement par l'AFD dont, les axes d'intervention principaux sont :

- La gouvernance démocratique et les droits humains
- La gouvernance économique et financière
- Le développement durable, climat et agriculture ;
- La santé et développement humain

**MISSIONS :** les principales missions d' Assistance administrative et financière sont les suivantes :

**Administratives (30%) :**

- Réceptionner, rédiger et transmettre les courriers et les e-mails en appui à la Chargée RH
- Organiser des réunions, prendre en notes les échanges et rédiger les comptes rendus
- Classer, archiver et organiser les courriers administratifs et RH (papier et informatique) Financières (70%)
- Tenir à jour le journal de trésorerie Banque et caisse (imputation, enregistrement, analyse des comptes, régularisation) ;
- Saisir les bons à payer terrain
- Etablir les paiements des fournisseurs et prestataires après vérification des chargés financiers des projets ;
- Gérer la tenue des comptes banques et de la caisse : rapprochements bancaires, suivi et approvisionnements de la caisse,
- Etablir les mandats d'approvisionnement de la caisse
- Veiller au respect des procédures Expertise France notamment les règles de sécurité financière
- Classer, archiver et organiser la documentation comptable (papier et informatique)

**POSITION DU POSTE DANS L'ORGANIGRAMME (relations fonctionnelles)**  
Sous l'autorité du Responsable Administratif et Financier et de la Chargée RH

**Qualifications, compétences et attitude :**

- BAC +2 en gestion administrative, GEA, ou équivalent
- Forte capacité de travail, de rigueur et d'organisation
- Maîtrise des outils bureautiques et comptables (MS Office : Word, Excel, PowerPoint et de leur équivalents Libre Office)
- Intégrité
- Discrétion et sens de la confidentialité
- Qualités relationnelles, sens du travail en équipe
- Adaptabilité et flexibilité
- Bonne expression écrite et orale en français et en Shikomori

**Expérience professionnelle :**

- Débutant acceptée si diplôme et stages
- Ou expérimentée dans ce domaine

**Durée de la mission :** 6 mois renouvelable

**Nature du contrat :** Contrat de Prestation de Service

**(Possibilité d'évolution vers un emploi direct)**

**Date de prise de fonctions :** ASAP

**Rétribution mensuelle du service :** de 400 000 KMF à 500 000 KMF - selon expérience

**Merci d'adresser votre CV et lettre de motivation en français, ainsi que trois références et leur contact, sous la référence « Assistance administrative et financière » à l'attention de : [raanou.ahamed@expertisefrance.fr](mailto:raanou.ahamed@expertisefrance.fr)**

**Avant le 19 Janvier 2024 à 18h.**

**Les candidats présélectionnés seront conviés à un test technique le 29 Janvier 2024 et une série d'entretiens entre le 1er et 5 Février 2024.**

**La prise de poste souhaitée est à partir du 12 Février 2024.**

**NB :** Les candidat(e)s intéressé(e)s par cette opportunité sont invité(e)s à soumettre leur dossier dans les meilleurs délais, Expertise France se réservant la possibilité de procéder à la présélection avant cette date.

## ÉLECTION 2024 :

## L'opposition plaide pour l'interdiction des procurations

5 des 6 candidats à l'élection présidentielle ont signé hier avec la CENI un protocole d'accord électoral. Les candidats de l'opposition ont plaidé pour l'interdiction des procurations le jour du scrutin et autoriser uniquement le ou la candidat(e) munie(e) de sa carte d'électeur d'entrer dans le bureau de vote.

Quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle et des gouverneurs prévue le 14 janvier, une rencontre entre la Commission électorale

nationale et indépendante (Ceni) et les candidats ou représentants des 6 candidats à la présidentielle a eu lieu mardi dernier au siège de l'organe en charge des élections. Les candidats de l'opposition et de l'AMP ont voulu faire le point sur l'évolution du processus électoral et surtout partager leurs inquiétudes. Il s'agit de la clé de répartition des Membres des Bureaux de Vote (MBV) pour une présence de représentants des candidats parmi les MBV, l'utilisation des procurations, la mise à disposition aux candidats des listes électorales, la sécurisation

des élections, la disponibilité des formulaires d'accréditations des mandataires et délégués des candidats, la gestion du matériel électoral et la compilation des résultats.

A la sortie de cette réunion, Mohamed Daoudou, candidat du parti Orange annonce que la CENI a remis aux candidats un plan de sécurisation des élections. « On vient de nous remettre ce plan de sécurisation et nous allons l'étudier et apporter nos modifications afin de venir le compléter et le signer », avance-t-il, avant d'ajouter que « les pourparlers se poursuivent.

Toutefois, certains points ont été actés en l'occurrence, l'interdiction pure et simple des procurations ».

Les parties signataires du protocole ont convenu d'interdire les procurations les jours du double scrutin (14 janvier et 24 février 2024). « Seul le candidat muni de sa carte d'électeur ou une carte d'identité nationale sera autorisé à accéder dans le bureau de vote et accomplir son droit civique », insiste l'ancien ministre de l'intérieur.

Le président de la CENI a réitéré sa volonté et celle de ses collègues d'organiser des élections cré-

dibles, transparentes et conformes aux normes en vigueur en appliquant le code électoral. « Au sujet des procurations, l'institution en charge des élections affirme que les procurations sont transmises aux autorités compétentes (juridictions et préfectures) et seront utilisées le 14 janvier conformément au code électoral. Par ailleurs, ils envisagent de saisir la chambre électorale de la Cour Suprême pour statuer sur cette question », lit-on dans un communiqué de la CENI.

Ibnou M. Abdou

## ELECTIONS 2024

## Les oulémas appellent à la paix

À quelques jours des élections présidentielles et des gouverneurs, le ministre de la justice chargé des affaires islamiques Djae Ahamada Chanfi a réuni les oulémas dans une réunion de réflexion sur la façon de maintenir la paix. C'était aussi l'occasion de parler de la mise en place des écoles coraniques.

Rien ne peut se faire dans le pays sans stabilité et paix. C'est dans cette optique que le ministre de la justice chargé des affaires islamiques Djae Ahamada Chanfi a réuni ce mardi 09 janvier à Moroni les oulémas dans une réunion de réflexion sur la façon de maintenir la paix. À la fin de la réunion, ces derniers ont prié pour que le dimanche prochain, jour des élections, tout se passe dans un climat apaisé. « Nous savons les efforts consentis pour maintenir la paix. C'est ce que vous faites depuis des années dans les mosquées comme dans les places publiques lors des festivités religieuses.

Aujourd'hui, on a besoin encore de votre contribution pour sensibiliser la population. Dans quelques jours, nous allons élire le président et les gouverneurs. Votre rôle en tant qu'oulémas est important pour faire comprendre l'importance de la paix », devait déclarer le ministre Djae Ahamada Chanfi. En ce qui concerne la mise en place des écoles coraniques, le ministre des affaires islamiques s'engage à réaliser ce projet dans les meilleurs délais, avec leur collaboration. « Les choses sont en bonne voie. Je compte bien le mettre en place bientôt afin de renforcer l'éducation religieuse et civique », avance-t-il.

De leur côté, les oulémas s'engagent à promouvoir la paix dans le pays. « La paix est un bien précieux pour nous tous. Sans cela, nous ne pouvons pas circuler, ni faire quoi que ça soit. La paix nous permet de se réunir dans différentes festivités traditionnelles, culturelles et religieuses. C'est ainsi que chacun de nous doit retrousser les manches pour la



stabilité du pays », soutient, l'ancien député, Ali Hadji. Et d'ajouter : « Le dimanche prochain c'est le jour du scrutin. Mais, je tiens à vous dire de bien choisir celui qui sera bon pour le pays. Et surtout dire à nos enfants de ne pas se laisser manipuler par ceux qui veulent mettre le désordre dans le pays ».

Dr Abdoulhakim Mohamed Chakir estime qu'en tant qu'oulémas, leur devoir est de préserver la paix. «

C'est regrettable de voir un responsable politique inciter les jeunes à aller manifester ou boycotter les élections. Aujourd'hui, on incite à la haine et au désordre. Et quand il sera président, il fera quoi », dit-il. Et d'enchaîner : « Lundi soir, un homme m'a dit de ne pas descendre à Moroni mardi car il y aura une grande manifestation. Je lui ai répondu non, je vais y aller, quoi qu'il en soit. Notre pays mérite la tranquillité. » Et de déplorer un

manque d'éducation religieuse et civique. « Ce qui s'est passé à la mosquée de Chezani est abominable. Tu peux ne pas aimer le chef de l'État, mais, crier à la mosquée, c'est inadmissible. Si je dois perdre la vie pour la paix de ce pays, je suis prêt. Mais, on condamne avec fermeté les actions qui nuisent à l'image de notre pays », conclut-il.

Nassuf Ben Amad

## Que reproche-t-on à l'opposant Achmet, arrêté par la gendarmerie ?

Le leader du mouvement Hury Achmet Said Mohamed est arrêté par la gendarmerie avant-hier près de son domicile de Moroni. Le lendemain, un message audio pour le moins compromettant, qui lui est prêté, a été divulgué.

Dans la foulée de son arrestation, l'opinion s'est emballée, dénonçant une volonté du pouvoir en place de bâillonner ses opposants à quelques jours des élections, comme il est coutumier des faits. Mais la divulgation d'un message audio prêté à Achmet Said Mohamed, puisqu'il s'agit de lui, s'est révélé être une douche froide. Dans ce document audio que nous nous sommes procuré, on distingue une voix qui semble être celle du leader du mouvement politique Hury en train de convaincre des interlocuteurs de s'en prendre à des institutions de l'État, notamment la Cour suprême et la Commission électorale. « Je suis votre aîné. J'ai même l'âge d'être le père de certains d'entre vous ». C'est ainsi que débute la locution de celui qui semble s'adresser à des plus jeunes que lui. Puis cet universitaire leur rappelle qu'en 2019

il a été candidat à la présidentielle et qu'il avait toutes les chances de l'emporter haut la main car il était « soutenu aussi bien par les étudiants de l'Université [des Comores] que par les enseignants ».

Il explique qu'il n'a jamais fait de la politique mais qu'il s'est retrouvé malgré lui dans des combats politiques (en 2019, Ndlr). « J'estime que les politiciens qui veulent être



élus sont tous pareils », se justifie-t-il. Ensuite il évoque non sans étonnement le limogeage par le chef de l'État Azali Assoumani de la présidente de la Chambre électorale de la Cour suprême en plein milieu du processus électoral. « Nous avons besoin de capitaines qui seront sur place et capables d'élaborer des plans d'actions à exécuter d'ici à samedi. Nous cherchons des gens capables de maîtriser des équipements (??) ». Puis il semble parler à ses interlocuteurs d'une personne qu'ils connaissent déjà. « Il gère les actions clandestines qui doivent être menées à partir de cette semaine. Il n'a pas besoin de nous dire avec qui il va partir en mission. On va juste lui dire que nous voulons que cette voiture soit incendiée et il n'aura qu'à nous demander ce dont il a besoin pour montrer qu'il y a bien des hommes dans ce pays ».

La même voix indique qu'il y a « deux actions urgentes à mener ». « La Cour suprême nous a humiliés. Idem pour la Ceni. Les bâtiments abritant ces institutions ne doivent plus être opérationnels », conclut la voix, avant d'insister sur le caractère confidentiel de ces projets. Avant de conclure, il avait si les

téléphones étaient bel et bien éteints comme pour s'assurer qu'il n'a pas été enregistré. Si la voix s'avère être celle du mis en cause, l'on peut être tenté de déduire qu'un micro mouchard a été posé sur lui, près de la bouche, car la qualité du son est loin d'être celle d'un téléphone qui enregistre à un mètre. En attendant de voir clair dans cette affaire, soulignons que mardi le candidat à la présidentielle Salim Issa, soutenu par le mis en cause, a publié un communiqué dans lequel il « condamne avec la plus grande fermeté l'enlèvement, la séquestration, dans un lieu inconnu du Dr Achmet Said Mohamed... en pleine campagne électorale ». Contacté par nos soins pour connaître le grief retenu contre lui et son lieu de détention, le procureur de la République de Moroni n'avait pas encore donné suite à nos requêtes jusqu'au moment où nous bouclions ces lignes. Seules des investigations sérieuses permettront de démêler le vrai du faux dans cette nouvelle affaire dont il est trop tôt pour tirer des conclusions hâtives.

Andjouza Abouheir



# 14 JANVIER 2024

1<sup>er</sup> TOUR DES ÉLECTIONS  
DU PRÉSIDENT DE L'UNION DES COMORES  
ET DES GOUVERNEURS DES ÎLES.



“ Mon choix.  
Mon avenir.  
**je vote!** ”



#Elections2024  
#MonChoixMonAvenir

## ECONOMIE

## Des dépôts en hausse et des créances toujours douteuses

« Le troisième trimestre de l'année 2023 a été marqué par des évolutions contrastées de l'ensemble des indicateurs économiques », lit-on dans l'avant-propos du bulletin trimestriel de la Banque Centrale des Comores. Cette bonne tenue de l'économie comorienne se traduit entre autres par une situation bancaire en hausse en termes de dépôt. Des risques subsistent tout de même sur les créances douteuses.

"**D**ans le secteur bancaire, la masse bilancielle des Etablissements de crédit a crû de 1,9% à fin septembre pour atteindre 206,3 milliards FC contre 202,5 milliards FC trois mois auparavant en liaison avec la progression des crédits à l'actif et des dépôts au passif. Le portefeuille de crédit quant à lui s'est légèrement détérioré affichant un taux de créances douteuses de 15,1% à fin septembre contre 14,4% trois mois auparavant. » Ces deux phrases résument à elles seules la situation du secteur bancaire des Comores d'après le bulletin trimestriel publié par la Banque centrale des Comores pour la fin de l'année 2023.

La banque centrale présente un bilan en légère hausse sur le plan de la liquidité bancaire. « Au cours du troisième trimestre 2023, le solde agrégé des facteurs autonomes de la



Siege de la banque centrale.

liquidité bancaire (FALB) a augmenté de 309 millions FC (+0,8%), passant de 38,7 milliards FC au 30 juin à 39 milliards FC au 30 septembre 2023 » poursuit le bulletin. Le bilan positif des banques serait dû essentiellement à une augmentation des dépôts au passif et une progression des crédits. « Cette évolution est essentiellement portée par une progression des crédits à la clientèle à l'actif et par une augmentation des dépôts au passif », poursuit le rapport.

Les entreprises publiques et les

particuliers n'ont tout de même pas bénéficié de cette manne, du moins pleinement. Les prêts à court termes ont connu une baisse sensible. « En revanche, les crédits à court terme ont baissé de 4,4% pour s'établir à 51,4 milliards FC à fin septembre contre 53,8 milliards FC à fin juin, en liaison avec le repli de ces crédits accordés aux entreprises publiques et aux particuliers. »

Si les prêts à moyen et long termes ont connu un bon à +6,6% pour s'établir à 27,5 milliards FC et 30 milliards respectivement, les créan-

ces douteuses n'en finissent pas de mettre de la grisaille dans le ciel bancaire. « La qualité du portefeuille s'est légèrement détériorée au troisième trimestre 2023. Les créances en souffrance ont augmenté de 7% passant de 7,8 milliards FC à fin juin à 8,5 milliards FC à fin septembre, affichant un taux de créances douteuses de 15% à fin septembre 2023 contre 14,4% à fin juin » s'inquiète le bulletin trimestriel.

Imtiyaz

**La Gazette des Comores**  
**Fondateur et Directeur général**  
 Said Omar Allaoui  
**Directeur de la publication**  
 Elhad Said Omar  
**Rédacteur en chef**  
 Mohamed Youssouf  
**Secrétaire de rédaction**  
 Toufé Maecha  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 M.I.M Abdou  
 Andjouza Abouheir  
 Nassuf Ben Amad  
 Kamal Gamal Abdou  
 Nabil Jaffar  
 Riwad  
 A Bardraoui  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Hadidja Abdou  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Said Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



## Annonce de recrutement

### Coordinateur Qualité, Santé, Sécurité, Environnement et Sûreté (H/F)- Comores

Afin de renforcer notre équipe, nous recrutons un(e) « Coordinateur QSSE et Sûreté » pour notre Terminal de Ciment à Moroni .

Type de contrat: CDI

Poste basé à Moroni

#### Vos missions

- Assurer le respect des réglementations en vigueur (inspection et contrôle obligatoire)
- Appliquer les exigences et directives du groupe et suivre son implémentation
- Sensibiliser le personnel et les sous-traitants
- Suivre les projets du groupe
- Assurer l'analyse des risques de chaque poste et la réalisation des plans d'actions
- Analyser les dangers et risques avec les collaborateurs extérieurs avant tout travaux et établir ensemble le plan de prévention
- Reporter les accidents et incidents et assurer la mise en œuvre des actions correctives
- Appliquer les sanctions relatives à toutes infractions aux procédures de sécurité
- Réaliser les rapports au niveau de la région
- Assister aux diverses réunions sur l'amélioration du système de management QSSE (Usine, Région, Groupe)
- Suivre les indicateurs de performance mensuels

- Assurer l'application des exigences dans la norme ISO 9001
- Analyser les aspects environnementaux significatifs
- Mettre en place un plan de management environnemental (PME) et faire son suivi
- Mettre en place un système de gestion des déchets
- Accompagner la démarche d'auto-évaluation des risques des collaborateurs
- Suivre l'implémentation (la mise en place) des plans d'actions pour la sûreté
- Proposer des adaptations des systèmes de sécurité existant afin de répondre aux contraintes locales et leurs évolutions.
- Appuyer les équipes exploitation pour leurs opérations (déchargement bateau, production )
- Interlocuteur avec le service IT de la Région en cas de maintenance ou de problèmes réseau

#### Votre profil

- Vous êtes idéalement issu(e) d'une formation de niveau Bac+5 dans le domaine HSE.

- Vous bénéficiez d'une expérience similaire d'au moins 5 ans, dans un environnement industriel.
- Vous avez une capacité à respecter les délais et procédures
- Maîtrise des langues étrangères (français et anglais)
- Bonne capacité organisationnelle et méthodique
- Esprit de rigueur et d'initiative

Si vous êtes prêts à relever ces challenges avec nous, merci d'envoyer votre candidature (CV, lettre de motivation, ...) **avant le 17 janvier 2024** à l'adresse mail suivante: [contactcomores@cementis.io](mailto:contactcomores@cementis.io)

**CEMENTIS Moroni**  
**Ancien aérodrome de Moroni**



## UNION DES COMORES

.....  
Unité-Solidarité-Développement  
\*\*\*\*\*



COUR SUPREME

SECTION DES COMPTES

SECRETARIAT GENERAL

Date de l'avis : 30 Décembre 2023

## Appel à Manifestation d'intérêt Pour le recrutement des Membres de la Chambre Anti-corruption

### Contexte

Le Gouvernement de l'Union des Comores place au centre de sa stratégie nationale de développement les thématiques de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. Dans cet esprit, les hautes autorités du pays ont pris des actes en vue de rendre effective cette priorisation.

Sur le plan international, le pays a ratifié plusieurs instruments internationaux de lutte contre la corruption tels que :

- La Convention des Nations Unies contre la corruption du 31 octobre 2003 ;
- La Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption du 11 juillet 2003 ;
- La Convention Arabe contre la corruption du 21 décembre 2010.

Sur le plan national, plusieurs lois ont été adoptées de 2008 à 2023 pour la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel de lutte contre la corruption dont une nouvelle loi relative à la prévention et la lutte contre la corruption a été adoptée le 27 juin 2023, promulguée par le décret N°23-0101/PR du 25 septembre 2023.

Il convient de préciser que la nouvelle loi adoptée a pour objectif d'apporter les modifications législatives rendues nécessaires pour harmoniser la législation nationale en matière de lutte contre la corruption avec les instruments et meilleurs standards internationaux en la matière dont l'Union des Comores est partie. Il vise également à doter le pays d'un nouveau cadre juridique et institutionnel efficace permettant de garantir la réussite de la mise en œuvre de sa nouvelle Stratégie de Lutte contre la Corruption afin de réaliser de nouveaux progrès en matière de transparence et de compétitivité économique.

Il est en conformité avec les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la Corruption du 31 octobre 2003, ratifiée le 11 octobre 2012, qui reste le seul instrument international contraignant et de portée universelle en matière de lutte contre la corruption.

La nouvelle loi de 2023 institue « la chambre anti-corruption » au sein de la Section des comptes de la Cour Suprême comme nouvelle structure nationale en charge de la prévention et à la lutte contre la corruption, en remplacement de la Commission Nationale de Prévention et de Lutte contre la Corruption, instituée par la loi de 2008.

### Objectifs

L'objectif général de la mission des membres de la chambre anti-corruption consiste à :

- Renforcer les mesures visant à prévenir et à combattre la corruption
- Promouvoir l'intégrité, la responsabilité et la transparence dans la gestion des secteurs publics et privé
- Incriminer la corruption dans toutes ses formes ;
- Faciliter et appuyer la coopération internationale pour lutter contre la corruption et le recouvrement des avoirs mal acquis

### Les objectifs spécifiques sont :

- Renforcer la lutte contre la corruption,
- La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- Les dispositions relatives aux gels, saisies, confiscations des avoirs ainsi que celles sur la protection des dénonciations, témoins, experts et victimes de la loi sur le blanchiment et le financement du terrorisme
- La mise en œuvre d'une stratégie nationale relative à la lutte contre la corruption

Les membres de la chambre anti-corruption travailleront sous la supervision générale de la Cour Suprême.

### Qualifications et expériences requises

Les membres de la chambre anti-corruption sont nommés par décret présidentiel pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelables une fois et ce, à compter de la date de prise de fonctions.

Les membres de la chambre anti-corruption sont choisis dans une liste de trois (3) candidats à chaque poste vacant parmi les candidats qui ont été préalablement déclarés aptes à être nommés à ce poste, après appel public à candidature, par le comité de sélection formé pour la circonstance.

Les candidats au poste de membre de la chambre Anti-corruption doivent justifier d'au moins dix (10) d'expériences professionnelles et de compétence à la date de dépôt de la candidature dans l'un des domaines juridique, financier, administratif, économique, de la fiscalité, de la science sociale, de la communication ou d'expérience avérée en matière de la bonne gouvernance, de la prévention ou de la lutte contre la corruption ou des infractions assimilées.

Les candidats au poste de membre de la chambre Anti-corruption sont connus par leur intégrité, impartialité, droiture et probité.

### Les candidats au poste de membre Anti-corruption doivent :

- Être de nationalité comorienne
- Être de bonne moralité
- Jouir de ses droits civils et publics
- Être âgé d'au moins de quarante (40) ans au moment du dépôt de la candidature
- Être indépendant, neutre et intègre
- Être dans une situation fiscale régulière
- Ne pas avoir exercé une responsabilité dans un parti politique
- Ne pas avoir été reconnu coupable d'une infraction
- Ne pas avoir été révoqué, licencié, démis de ses fonctions ou radié en application d'une sanction disciplinaire

### Composition du dossier

- \* Une déclaration sur l'honneur attestant la satisfaction aux conditions légales
- \* Une lettre de motivation datée et signée adressée au Comité de sélection de la Cour suprême des Comores
- \* Un CV actualisé faisant ressortir les formations acquises, les expériences professionnelles ou personnelles, dans les domaines recherchés
- \* Des copies légalisées du ou des diplômes datant d'au moins 03 mois des copies de certificat de travail, de formations et/ou stages et expériences acquises et de tout autre document attestant les qualifications et expérience acquise par le candidat
- \* Une copie valide de la carte d'identité du candidat ou du passeport le cas échéant
- \* Un casier judiciaire d'au moins de trois (3) mois.

### Lieu de travail

Cour suprême Moroni Comores  
BP : 80 77  
Tel : 7 73 8515 / 327 40 52 / 73 371 66  
Email : [coursupremecomores@gmail.com](mailto:coursupremecomores@gmail.com)

### Les procédures du dépôt de candidature

Les candidatures doivent être rédigées en français et déposées par courrier physique sous plis-fermés et/ou par Email aux adresses mentionnées **au plus tard le lundi 29 janvier 2024 à minuit**

Bureau du Comité de sélection des candidatures, sis à la cour suprême des Comores

Chaque candidature fera l'objet d'accusé de réception. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.